

SÉANCE DU 18.09.2026

Tous les votes de cette séance ont été pris à l'unanimité des voix.

PRÉSENCES

Bourgmestre:

Marc RIES,

Échevins:

Marie-Claire RUPPERT,

Olafur SIGURDSSON,

Conseillers:

Claude BODEN,

Marc BOSSELER,

Reinhold DAHLEM,

Hugo DA COSTA,

Fernande KLARES-GOERGEN,

Patrick LAMHÈNE,

Jean-Pierre MEISCH,

Lynn ZOVILÉ,

Secrétaire communal:

Dragana BOZIC

(secrétaire adjoint),

Excusé(s):

Steph HOFFARTH.

Séance publique (31 points):

1. AFFAIRES DE PERSONNEL:

1.1. Création d'un poste de fonctionnaire communal dans la carrière de l'ingénieur technicien, groupe de traitement AI, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service urbanisme et environnement.

Le conseil communal procède à la création du poste en question.

1.2. Création d'un poste de fonctionnaire communal, dans le groupe de traitement AI, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal, département financier.

Le conseil communal procède à la création du poste en question.

2. BUDGET ET FINANCES:

2.1. Recours à un emprunt.

Le conseil communal approuve le recours à un emprunt, en vue du financement des travaux extraordinaires inscrits au budget de l'exercice 2026, à tirer en tranches selon les besoins financiers effectifs. Il charge le collège des bourgmestre et échevins de procéder au choix de l'établissement financier offrant les conditions les plus avantageuses, selon les modalités comme suit:

Montant de l'emprunt	8.000.000€
Durée de l'emprunt	10 années
Utilisation	En plusieurs tranches
Taux	Taux fixe EURIBOR
Périodicité des remboursements	Trimestrialités, semestrialités ou annuités, comprenant chaque fois le capital et les intérêts.
Arrêtés	Trimestriels, semestriels ou annuels
Mode de calcul des intérêts	Nombre de jours exactes/360, 360/360, 365/360 ou 365/365
Frais de dossier	Sans frais

Deutsche Übersetzung:



2.2. Modifications budgétaires.

Le conseil communal approuve les modifications budgétaires suivantes pour l'année 2026 :

Article	Libellé	Initial 2026	Dépense en plus	Nouveau montant
3/120/613410/99001	Honoraires d'avocats	23.000,00€	7 000,00€	30.000,00€
3/120/613481/99001	Expertises, Etudes et Consultances	100.000,00€	45.735,00€	145.735,00€
3/120/614600/99001	Assurances Responsabilité Civile	7.800,00€	7.200,00€	15.000,00€
3/120/614800/99001	Assurance Accident Groupe	12.500,00€	720,00€	13.220,00€
3/264/648120/99002	Aide en personnel pour les équipes du service technique CIGR	316.000,00€	58.675,00€	374.675,00€
3/322/612110/99001	Contrôles périodiques par un organisme agréé-Caserne Pompiers	7.800,00€	5.300,00€	13.100,00€
3/411/608122/99001	Sauvons Bami – Acquisition Matériel	7.500,00€	740,00€	8.240,00€
3/624/612200/99001	Travaux d'entretien de la voirie	28.000,00€	27.000,00€	55.000,00€
3/626/612200/99001	CimetièresTravaux d'entretien	36.000,00€	20.000,00€	56.000,00€
3/627/612200/99001	Travaux d'entretien sur matériel roulant	36.000,00€	23.000,00€	59.000,00€
3/836/648211/99001	Participation aux frais de l'école régionale de musique de Grevenmacher	145.000,00€	30.935,00€	175.935,00€
3/838/648340/99001	Subsides pour la rénovation de bâtiments classés	10.000,00€	22.000,00€	32.000,00€
3/510/612140/99002	Conteneur pour textiles – Enlèvement et vidange	0,00€	1.315,00€	1.315,00€
Total			249.620,00€	

2.3. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2027.

Le conseil communal approuve la proposition de maintenir les taux existants et de fixer les taux de l'impôt foncier comme suit pour l'année 2027 :

Les différentes catégories	Proposition du collège échevinal
A – propriétés agricoles	450 %
B1 – constructions industrielles ou commerciales	800 %
B2 – constructions à usage mixte	500 %
B3 – construction à autre usage	250 %
B4 – maisons unifamiliales, maisons de rapport	300 %
B5 – immeubles non bâtis autres que terrains à bâtir à des fins d'habitation	600 %
B6 – terrains à bâtir à des fins d'habitation	1.800 %

2.4. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2027.

Le conseil communal approuve la proposition de laisser le taux de l'impôt commercial inchangé pour l'année 2027 et de le fixer à 300 %.

2.5. Subsidies ordinaires aux associations locales.

Le conseil communal vote les subsidies ordinaires 2026 pour les associations locales, comme suit :

Associations culturelles

Associations	Subsidies
Fanfare de Mensdorf	2.700,00€
Fanfare d'Olingen	2.700,00€
Fanfare de Mensdorf, supplément pour «11 à 20 jeunes» (16 jeunes < 18 ans)	600,00€
Fanfare d'Olingen, supplément pour «11 à 20 jeunes» (12 jeunes < 18 ans)	600,00€
Chorale Betzdorf	500,00€
Chorale Mensdorf	1.000,00€
Chorale Roodt/Syre	1.000,00€
Total	9.100,00€

Associations diverses

Associations	Subsidies
Association des Parents d'Elèves	500,00€
Club des Jeunes Betzder	500,00€
Club des Jeunes Mensdorf	500,00€
Widdebierger 50+	500,00€
Gaart an Heem Mensdorf	500,00€
Gaart an Heem Olingen	500,00€
Guiden a Scouten Roodt/Syre	500,00€
Bierger vu Bierg	500,00€
Widdebiergerfrënn	500,00€
Amicale CIS Menster	500,00€
Total	5.000,00€

Associations sportives

Associations	Subsidies
D.T. Syra Olingen	2.500,00€
D.T. Roodt/Syre	2.500,00€
F.C. Syra Mensdorf	2.500,00€
Tennis Roodt/Syre	2.500,00€
Badminton	1.350,00€
Fit and Fun	1.350,00€
Total	12.700,00€

2.6. «Betzder hëlleft» – Subside extraordinaire.

Le conseil communal décide d'accorder, dans le cadre de «Betzder hëlleft», un subside extraordinaire de 1.641€ à l'association «Île aux Clowns», correspondant au montant des recettes du concert de bienfaisance donné par «Luxembourg Philharmonia» le 5 juillet 2026 au centre culturel SYRKUS.

3. DEVIS :

3.1. Travaux d'entretien dans le cadre d'une «Muppewiss» – Devis et crédit supplémentaire.

Le conseil communal approuve le devis supplémentaire, au montant de 10.000€.

3.2. Acquisition de barrières «anti-terrorisme» – Devis et crédit supplémentaire.

Le conseil communal approuve le devis supplémentaire, au montant de 15.000€.

3.3. Subventions aux ménages pour encourager les mesures d'économie d'énergie – Devis et crédit supplémentaire.

Le conseil communal approuve le devis et crédit supplémentaire, au montant de 400.000€.

Cette dépense supplémentaire est nécessaire du fait que le règlement étatique relatif aux subventions énergétiques a été modifié cette année et le préfinancement étant désormais mis en place, le nombre de demandes déposées auprès de la commune a été bien plus élevé que prévu initialement.

3.4. Construction d'une tour à hirondelles – Devis et crédit supplémentaire.



Le conseil communal approuve le devis et crédit supplémentaire, au montant de 12.500€.

Cette dépense est prévue afin de lutter

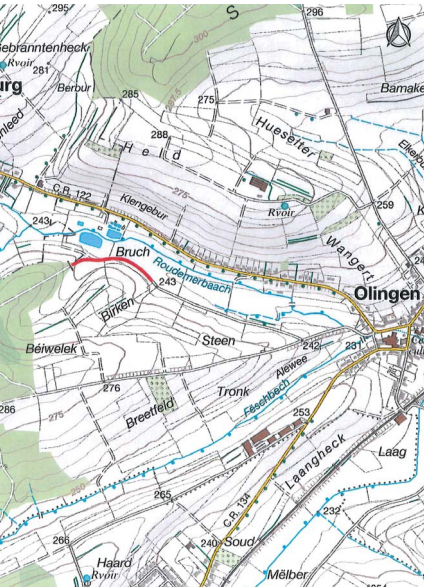
contre le déclin des hirondelles. La tour sera installée à Olingen. Ce projet a été élaboré en collaboration avec l'association natur&mwelt.



3.5. Mise en état de la voirie rurale au lieu-dit «Im Stein» à Olingen.



Le conseil communal approuve le devis, au montant de 76.250€.



Cette dépense est nécessaire, dans le cadre de la mise en état de la voirie rurale, il est prévu de remettre en état le chemin rural au lieu-dit «im Stein» à Olingen sur une longueur totale de 360 m. Le projet prévoit le rechargement du chemin empierré sur 354 m ainsi que la prolongation de la partie en enrobés bitumineux sur 6 m, afin de raccorder correctement l'entrée d'une parcelle agricole.

4. RÈGLEMENTS COMMUNAUX

4.1. Règlement sur les taxes communales relatives au raccordement au réseau collectif de distribution d'eau et à la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine – Adaptation.

Le conseil communal approuve de fixer la taxe en question à 35€ ttc / lecture au lieu de 100€ par lecture.

4.2. Modification du règlement communal concernant les subsides à accorder pour la rénovation de bâtiments classés.

Le conseil communal approuve la modification du règlement communal concernant les subsides à accorder pour la rénovation des bâtiments classés, approuvé en date du 20 septembre 2013, en ce sens que le terme « bâtiment » est remplacé par le terme « maison d'habitation ». Cette adaptation est nécessaire afin de préciser le règlement en vigueur.

4.3. Cautions à prélever relatives aux moyens d'accès aux bâtiments communaux – Adaptation.

Le conseil communal approuve l'adaptation du règlement en question, suite à l'équipement de nouveaux systèmes de fermeture sécurisés, comme suit:

Désignation de la caution	Ancien montant	Nouveau montant
Caution pour l'obtention d'une clé électronique, dénommée CLE VERSO CLIQ, permettant l'accès aux différents bâtiments communaux	75€/clé	75€/clé
Caution pour l'obtention d'une clé, dénommée clé CES, permettant l'accès aux différents bâtiments communaux	45€/clé	45€/clé
Caution d'une clé électronique dénommée «Salto» type DESFINE	Néant	20,00€/clé
Caution d'une clé électronique dénommée «Salto» Smartcard	Néant	10,00€/clé

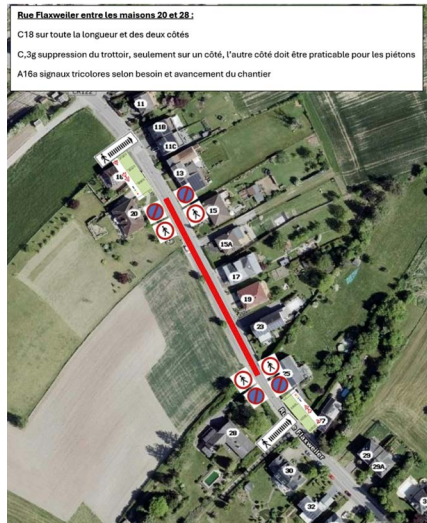
4.4. Règlements de circulation.

Le conseil communal approuve les règlements de circulation suivants :

a. Chantier à Mensdorf

A partir du 28 septembre 2026 de 06.00 hrs jusqu'à la fin du chantier.

b. Rue de Flaxweiler à Olingen



c. Règlement général – Diverses rues

Article 1 : Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Chaussée (de la rue d'Uebersyren (CR187) jusqu'à la rue Principale (CR134)) à Mensdorf (Menster)** est complétée par la disposition suivante :

Article	Libellé	Situation	Signal
2/7/1	Vitesse maximale autorisée	- sur toute la longueur	

Article 2 : Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Principale (CR134) à Mensdorf (Menster)** est complétée par la disposition suivante :

Article	Libellé	Situation	Signal
6/2/1	Stationnement interdit	- entre les maisons 14 et 16, sur toute la longueur	

Article 3^{er} : Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue d'Eschweiler à Olingen (Ouljen)** est complétée par la disposition suivante :

Article	Libellé	Situation	Signal
2/2/3	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices	- en dehors de l'agglomération	

5. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

5.1. Syndicat «Syrdall Schwemm» – Modification des statuts.



Le conseil communal approuve la modification des statuts du syndicat intercommunal Syrdallschwemm, notamment en ce qui concerne le financement du projet de construction d'une nouvelle piscine d'apprentissage. Cette modification permet d'engager, conjointement avec les communes de Niederranven et de Contern, le financement de cette nouvelle infrastructure, afin de garantir à l'avenir l'accès de tous les enfants à la natation scolaire. Il approuve également les quotes-parts des 3 communes

membres dans le capital du syndicat qui sont réparties comme suit :

- ~ 50 % pour la commune de Niederranven
- ~ 25% pour la commune de Betzdorf
- ~ 25% pour la commune de Contern.

5.2. Syndicat intercommunal à vocation multiple «SIAS» – Modification des statuts.



Le conseil communal approuve les modifications des statuts du «SIAS». Cette modification vise notamment à adapter les dispositions relatives au financement des infrastructures administratives, techniques et opérationnelles du syndicat dans le cadre de la construction du nouveau Centre de ressources et d'administration à Munsbach, ainsi qu'à permettre à la commune de Weiler-la-Tour de participer à l'objet A des statuts relatif à la gestion des déchets ménagers et assimilés.

5.3. Syndicat intercommunal à vocation multiple «SIAS» – Convention «Natur genéissen».

Le conseil communal approuve la convention «Natur genéissen», signée avec le syndicat «SIAS» en date du 4 août 2026.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de participation de la Commune au projet «Natur genéissen» ainsi que les droits et obligations respectifs des parties dans le cadre de sa mise en œuvre.

Le projet vise à promouvoir une alimentation saine, saisonnière et durable dans notre maison relais et crèches, en privilégiant les produits régionaux issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et en garantissant un pourcentage minimum de produits biologiques.

Il contribue également au développement du marché des producteurs régionaux et poursuit ainsi des objectifs de protection de l'environnement, de la nature et du climat. Le projet est ouvert aux producteurs conventionnels et biologiques répondant aux critères du cahier des charges «Natur genéissen».

6. CONVENTIONS, COMPROMIS, CONTRATS :

6.1. Brasserie « Monkel » à Olingen – Contrat de bail commercial.

Le conseil communal approuve le contrat de bail commercial «Brasserie Monkel à Olingen», signée avec la société «Brasserie Monkel Sàrl» en date du 4 septembre 2026.

6.2. Cultur'all asbl – Convention «Kulturpass».



Le conseil communal approuve la convention «Kulturpass», signé avec l'association «Cultur'all asbl» en date du 2 septembre 2026.

La commune s'engage à mettre à disposition des bénéficiaires du Kulturpass, 30 places à un prix avantageux par représentations ou manifestations qu'elle organise afin de garantir l'accès à la culture pour tout le monde.

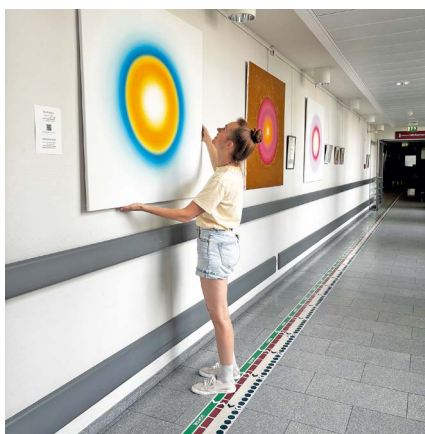
6.3. Yolande asbl (Duerf Treff beim Lis) – Mise à disposition d'un local communal à Mensdorf.

Le conseil communal approuve la convention concernant la mise à disposition d'un local à l'«Institut St Joseph à Betzdorf», signée avec l'association «Yolande asbl» en date du 16 juin 2026. La mise à disposition a lieu dans le cadre du «Duerftreff beim Lis».

6.4. Mises à disposition de l'atelier artistique dans le bâtiment «Ennescht Wierts» à Mensdorf.

Le conseil communal approuve les conventions, concernant la mise à disposition d'un atelier artistique à Mensdorf, signées entre la commune et :

Mme Katja-Anina Brosius de Schuttrange pour la période du 01/10 au 31/12/2026



Mme Janine Thill de Mensdorf pour la période du 01/01 au 31/03/2027



6.5. Avenant à la mise à disposition temporaire pour une aire de jeu pour enfants à Betzdorf.

Le conseil communal approuve l'avenant n°4 à la convention du 1^{er} juin 2021, concernant la mise à disposition temporaire pour une aire de jeux pour enfants à Betzdorf, signée en date du 17 juillet 2026.

6.6. Annulation d'un compromis d'achat concernant des terrains sis section E de Mensdorf «Rothoicht».

Le conseil communal approuve l'annulation du compromis d'achat de terrains sis à «Rothoicht» entre la commune de Betzdorf et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, signé en date du 13

octobre 2017, en vue de la réalisation de mesures compensatoires pour des projets étatiques.

6.7. Contrat de bail à ferme concernant un terrain sis section E de Mensdorf «Rothoicht».

Le conseil communal approuve un contrat de bail à ferme concernant un terrain sis section E de Mensdorf «rue Strachen», signé en date du 31 juillet 2026.

7. CONSEIL COMMUNAL :

7.1. Discussion concernant le lieu d'organisation de la Fête Nationale.

Le conseil communal s'est prononcé unanimement en faveur de l'organisation de la fête nationale sur le site à Berg.

8. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.

Suivi chantiers

Le conseil communal prend note de l'avancement des chantiers, tel que présenté dans le document y afférent, transmis préalablement.

Agenda

- 25.09.2026 – 17h00 Vernissage Atelier artistique à Mensdorf
- 25.09.2026 – 18h30 Table ronde sur le multilinguisme au Syrkus à Roodt/Syre
- 30.09.2026 – Réunion d'information – Chantier Mensdorf
- 02.10.2026 – 19h00 Film «Operatioun Pauly» au centre culturel à Mensdorf
- 09.10.2026 – 18h15 Journée nationale de la commémoration à Mensdorf
- Flyer – Semaine de la Santé mentale en collaboration avec les communes de Junglinster et Niederanven
- 11.10.2026 – 18h00 Joey Kelly – Conférence «No Limits» (DE) au Syrkus à Roodt/Syre
- 14.11.2026 – 20h00 Tribute Concert Edelle «A night aboute Adele» au Syrkus à Roodt/Syre
- Conseil communal supplémentaire en date du 30.10.2026

Semaines du Bien-Être Mental



CFL – nouvelles traverses

Monsieur Jean-Pierre MEISCH indique avoir entendu qu'une certaine polémique était apparue au sujet de nouvelles traverses posées par les CFL, celles-ci étant apparemment fabriquées à partir de bois tropical non certifié. Il souhaite savoir si la commune a été impliquée d'une quelconque manière dans cette affaire.

Le bourgmestre répond qu'il n'a pas eu d'informations à ce sujet.

Mur en pierre sèche – Betzdorf

Madame Fernande KLARES-GOERGEN demande combien de temps il faudra encore jusqu'à ce que le mur en pierre sèche à Betzdorf soit achevé. Elle souligne que le résultat est beaucoup plus esthétique qu'auparavant, mais regrette que le coquelicot ait entièrement disparu. **Le bourgmestre** répond que la date exacte d'achèvement n'est pas encore connue, mais que les travaux devraient être terminés vers la fin de la semaine prochaine. En ce qui concerne le coquelicot, il estime que celui-ci devrait se régénérer naturellement.

Installation banc – «Al Scheier» Betzdorf

Madame Fernande KLARES-GOERGEN indique que les habitants avaient souhaité l'installation de bancs auprès de la grange de Betzdorf et qu'un nouveau banc y a effectivement été installé. Elle estime toutefois que celui-ci est mal conçu et peu confortable pour s'y asseoir. Elle demande également s'il serait possible d'installer un dispositif permettant d'avoir un peu d'ombre sur le site de l'ancienne grange.

Le bourgmestre reconnaît que le banc installé n'est effectivement pas idéal pour s'y asseoir et indique qu'il transmettra le message au service technique pour le remplacer. En plus un deuxième banc sera installé sur la place Grand-Duc Jean, ceci suite à plusieurs d'habitants de Betzdorf. Il demande à Madame Fernande Klares-Goergen si elle a une proposition concernant une éventuelle installation permettant de créer de l'ombre.

Madame Fernande KLARES-GOERGEN indique qu'elle sait que certaines personnes envisagent de soumettre une proposition dans ce sens dans le cadre du budget participatif.

Feu d'artifice du nouvel an

Monsieur Marc BOSSELER fait référence à un graphique datant de l'automne 2025 concernant les communes qui interdisent, respectivement autorisent, les feux d'artifice à l'occasion du Nouvel An. Sur les 100 communes, 76 étaient indiquées en rouge, les feux d'artifice y étant interdits, 7 en jaune, les citoyens étant invités à y renoncer, et 17 en vert, les feux d'artifice étant autorisés pendant une période déterminée. Il demande si la commune pourrait également, cette année, inviter davantage les citoyens à y renoncer et, dans une phase ultérieure, envisager une interdiction complète ou, à tout le moins, lancer un appel plus clair à la renonciation aux feux d'artifice. À l'heure actuelle, la commune ferait partie des 17 communes qui les autorisent.

Le bourgmestre répond qu'à l'occasion du Nouvel An, la commune informe chaque année la population des lieux où se trouvent des animaux et demande de ne pas y tirer de feux d'artifice. Les personnes qui ne souhaitent néanmoins pas renoncer aux feux d'artifice peuvent en faire usage uniquement durant une période limitée. La commune fait ainsi partie à la fois des 7 communes qui invitent à y renoncer et des 17 communes qui prévoient une limitation horaire. Le bourgmestre se dit toutefois disposé à lancer un appel plus clair à la population en faveur de la renonciation aux feux d'artifice.

Incident de vandalisme – Ecole à Roodt/Syre

Monsieur Marc Bosseler demande s'il y a des nouvelles concernant l'acte de vandalisme commis dans l'école à Roodt/Syre. La police judiciaire avait identifié trois personnes, mais il n'était pas encore clair si d'autres personnes pouvaient être impliquées. Il souhaite également savoir ce qu'il en est du préjudice financier et si celui-ci a été entièrement remboursé. **Le bourgmestre** répond que le préjudice financier s'élève à environ 80.000 €. La commune s'est constituée partie civile afin de récupérer le dommage subi. Le dossier se trouve désormais auprès du parquet.

Coups de feu – Olingen

Monsieur Hugo DA COSTA indique que certains habitants d'Olingen s'étaient interrogés concernant de potentiels

bruits de tir à Olingen. Après avoir pris contact avec le chasseur, il s'avère que ces bruits provenaient bien d'un lot de chasse. Il demande s'il serait possible de publier un article sensibilisant sur la thématique de la chasse dans le bulletin communal.

Le bourgmestre répond qu'un article consacré à la chasse sur le territoire de la commune de Betzdorf pourra volontiers être publié dans un prochain bulletin communal.

Betzfield Open Air

Monsieur Hugo DA COSTA demande combien de billets ont été vendus pour le Betzfield.

Le bourgmestre répond qu'environ 1.000 billets ont été vendus.



À l'issue de la réunion, le Collège des échevins a exprimé ses sincères remerciements aux membres sortants du Conseil municipal, Mme Fernande KLARES-GOERGEN et M. Patrick LAMHÈNE, pour leur engagement de longue date et leur précieux travail au service de la commune. En signe de reconnaissance et pour les remercier tout particulièrement de leur dévouement, un panier garni leur a été offert.

